

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 16 mars 2018

Etaient présents : Line LALAURIE, Maire, Gérald BENEZET, Jean-Claude VIGNEAU, Maryse PAÏOTTI, Guylène LIA Adjoints au Maire et, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Chantal CZWOJDRAK, Sophie BERGER, Serge TOMIET, Daniel MARROT, Christophe PLANTY Anne-Marie FELTRIN, Magali DELMOULY, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Claude FAVRE, Axel MORIZET, Alain BOUCHARREL, Nathalie TARTAS, Maud DURNEY

Mme Le Maire ouvre la séance en remerciant M. Patrick DIOT, receveur municipal à Villeneuve sur Lot, de sa présence.

### Approbation du Compte Administratif 2017 et annexes

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gérald Bénézet 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, pour présenter les comptes administratifs 2017 de la commune, du budget annexe de l'Assainissement Collectif et du CCAS.

Ceux-ci font apparaître les résultats suivants :

#### 1 Compte Administratif 2017 de la commune :

##### Résultats excédents de clôture de l'exercice

Investissement :	510 334,67 €
Fonctionnement :	1 500 246,19 €
Excédent :	2 010 580,86 €

##### Section d'Investissement :

Les dépenses se sont élevées à **481 034,87 €**, elles ont concerné les opérations suivantes

- **Couverture et réfection du 1<sup>er</sup> court de tennis, construction de vestiaires-sanitaires et réfection du sol du court de plein air.** Les travaux sont à ce jour quasiment terminés mais seulement 223 943 € ont été réglés sur cet exercice, un reste à réaliser de 230 000 € sera inscrit au budget primitif 2018

- **Acquisition de matériel** : 11 661,10 € pour achat panneaux basket, sanitaires PMR de la plage, souffleur

- **Travaux réhabilitation du village** : 151 003,81 €. Il s'agit d'une première tranche qui a consisté au remplacement de la canalisation de l'eau de source de Farineau et la mise en conformité des trottoirs. de la rue du 11 novembre Un nouveau programme étalé sur trois années sera poursuivi, il concernera en 2018 la place du Foirail et le parvis du Temple Protestant. Ces travaux estimés à près de 500 000 € ont bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 193 000 €

- **Etablissement Scolaires** : 38 853 €. Des travaux de mises en sécurité ont été réalisés dans nos deux Ecoles, remplacement des clôtures, alarmes, portes et à l'Ecole Primaire pose d'un visiophone et peinture de trois salles de classe et du préau.

- **Travaux divers** : 4 124 € : peinture des tribunes-vestiaires du terrain de rugby

**Les recettes montant 991 369,54 €.** On y note les subventions versées par la Région et le Département au titre de la modernisation de la résidence du Grand Bleu, soit 147 983 €, les amendes de polices 5458 €, et divers 9485 €

A cela s'ajoute la taxe d'aménagement pour 3456 €, l'excédent reporté 92 240 € et l'affectation de résultat de 696 759 €

**Cette section dégage un excédent de 510 334,67 €**

## Section de Fonctionnement

**Les dépenses** s'élèvent à **1 028 377, 95 €**

**Les recettes** à **2 528 624,14 €**

**Soit un excédent de 1 500 246,19 €**

*Les dépenses* se décomposent en plusieurs chapitres

- **les charges à caractère général 111 281 €** dont consommations eau, électricité, chauffage, 58 194 €, différentes fournitures pour l'entretien des bâtiments, 24 341 €, fournitures administratives 5 610 €, fournitures scolaires et périscolaires 7936 €, dotation livres bibliothèque 5661 €
- **les services extérieurs 194 608 €** comprennent notamment les fournitures et travaux d'entretien de bâtiments divers 33 616 €, les réparations des véhicules et matériel 9 388 €, les contrats de maintenance 18 306 €, les primes d'assurance bâtiment et véhicules 16 869 €, et les frais de restauration scolaire 57 318 € .
- **les charges de personnel et gestion courante s'élèvent à 657 658 €** dont 459 608 € de salaires et charges, le contingent du service incendie 56 361 €, les indemnités des élus 41 071 € et les subventions aux associations 54 594 €

*Les recettes* sont essentiellement constituées du produit des contributions directes 535 611 €, des compensations de l'Etat 165 903 € soit une diminution de 36 33 € par rapport à l'année précédente, de la dotation forfaitaire et dotation de solidarité 180 407 €, du Fonds de solidarité de la Communauté des Communes de 123 010 € et de la participation des familles au service restauration et périscolaire de 71 059 €  
Le revenu des immeubles est stable et s'élève à 201 031 €

L'excédent reporté de 1 063 349 € vient s'ajouter et porte le total des recettes à 1 500 246 €. Ce compte administratif dégage un autofinancement d'exercice de 436 900 €, maintenu à cette hauteur depuis 2014 et ce malgré les baisses constantes des dotations de l'Etat.

Si l'on tient compte des restes à réaliser de l'exercice de 188 023 €, l'excédent net 2017 de ce budget principal s'élève **1 822 557,86 €**

### 2 Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'Assainissement collectif:

#### Investissement

Dépenses : 40 702,00 €

Recettes : 172 794,19€

**Excédent : 132 092,19 €**

Les dépenses prennent en compte l'acompte des frais du diagnostic du réseau collectif d'assainissement que réalise le Cabinet d'Etudes IRH (montant du marché )

#### Fonctionnement

Dépenses : 41 701,00 €

Recettes : 81 622,29 €

**Excédent : 39 921,29 €**

### 3 Compte administratif 2017 du CCAS:

#### Fonctionnement

Dépenses : 2 567,96€

Recettes : 11 659,95€

**Excédent : 9 091,99€**

### 4 Compte administratif 2017 du Lotissement des Caillabènes

#### Investissement

Dépenses 8 346 €

Recettes : 0

#### Fonctionnement

Dépenses 8346,20 €

Recettes 8 346,00 €

**Résultat global déficit 8 346,20 €**

En l'absence de Madame le Maire qui s'est retirée, **Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2017 de la Commune, du Budget annexe de l'Assainissement collectif et du CCAS.**

### **Approbation du Compte de Gestion 2017 du Receveur Municipal**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion des différents budgets est établi par le Receveur Municipal.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les Comptes de Gestion 2017 sont ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que les Comptes Administratifs.

#### **Le Conseil Municipal,**

**Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, et après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les Comptes de Gestion 2017.**

### **Questions diverses**

- Madame le Maire fait part d'une demande du collège de participation de la commune dans le cadre d'un voyage en Espagne concernant 49 élèves de 4<sup>ème</sup>,
  - Prix par élève 270 €
  - Participation du Conseil départemental 980 €
  - Fond de solidarité 335 €

Madame le Maire informe que sur l'effectif de 49 élèves, 8 enfants sont de Castelmoron, le montant de la participation de la commune sera défini lors du vote du Budget Primitif 2018.

- Madame le Maire fait part d'une demande de l'école Primaire de participation de la commune dans le cadre d'un voyage de 3 jours à Toulouse pour le transport Bus,
  - Prix du Transport 1 305 €

25 élèves participeront à ce voyage.

- Prix du voyage par élève 188 €, dont 70 € à la charge des parents

- D'une demande de l'école Primaire de participation de la commune pour un montant de 300 € concernant l'aide au financement de l'exposition du 14 au 23 mai 2018 « Mange livres » à Grateloup
  - Coût de l'exposition: 500 €
  - Participation de la coopérative scolaire : 200 €
- Venue de l'Architecte du CAUE le 29 mars à 10h00
- Jeudi 26 avril réunion Publique PLUi, salle Tivoli à 20h30
- Reprise de Jocelyne LANSADE Secrétaire Générale, début avril
- Reprise début Mai de Stéphanie GAILLARDET à temps complet
- Embauche de Marie DONELLI, 2 jours semaine soit 14h00 au service Administratif

Monsieur PLANTY demande si la commission des travaux pourrait se réunir pour solutionner les problèmes des luminaires du court couvert du Tennis.

En fin de séance, Madame le Maire précise que le Budget Primitif doit être voté avant le 15 avril 2018, la date du prochain Conseil Municipal est fixée au 12 avril 2018 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.